



Madame la Ministre,

Dans le cadre de la préparation de votre intervention devant les IA-IPR, portant sur la réforme du collège et prévue en visioconférence le mercredi 30 septembre 2015, nous tenons à vous faire part de quelques réflexions émanant de notre organisation syndicale, le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire des IA-IPR.

En premier lieu, nous manifestons notre étonnement de ne pas avoir de réponse au courrier transmis à votre cabinet le 12 mars 2015 et consécutif à l'audience accordée le 3 mars.

À ce jour, les inquiétudes dont nous vous faisons part n'ont pas été levées : le positionnement des IA-IPR dans la nouvelle gouvernance des académies est affaibli, leur différentiel indiciaire avec les corps viviers est très défavorable, leur taux d'accès à la hors-classe est en baisse constante et leur régime indemnitaire de l'ICA décroche. Autant d'éléments qui sont perçus par les collègues comme un manque de reconnaissance de l'institution au moment même où tous les discours institutionnels leur rappellent les exigences de leur engagement dans la réussite de la mise en œuvre de la réforme et en précisent les lourdes modalités.

Les mesures actées dans le cadre du GT 10 pour le seul cadre fonctionnel, étendues à un nombre limité d'inspecteurs porteurs de missions académiques, vont dans le bon sens mais demeurent très insuffisantes. **Elles nous conduisent à réitérer notre demande d'arbitrage favorable sur les plans indiciaire et indemnitaire** dans les négociations actuellement en cours avec le Cabinet et la DGRH.

Nous tenons à rappeler ici la loyauté sans faille des IA-IPR et leur engagement sans cesse renouvelé pour les réformes pédagogiques de la refondation de l'école au service de la réussite de tous les élèves ; contrairement à ce que peut écrire 'Terra Nova', les IA-IPR, au plus près des réalités complexes du « terrain », sont les mieux placés pour travailler avec finesse et conviction la conduite du changement. En effet, par leur engagement quotidien auprès des équipes, des établissements et des personnes, l'expertise et le conseil des IA-IPR bénéficient de l'écoute et de la confiance des professeurs et du temps nécessaire pour interagir.

L'intervention déterminante de nos collègues auprès des professeurs pour la mise en œuvre des instructions ministérielles est saluée par les plus hautes autorités du système éducatif. L'implication des IA-IPR dans la réforme du collège pour faire évoluer les pratiques pédagogiques enseignantes vous est assurée. Notre organisation syndicale se situe résolument dans une démarche d'écoute et de proposition sur tous les textes-clés déjà parus ou en préparation.

Alors que vous allez vous adresser directement aux inspecteurs, le SNIA-IPR souhaite que vous annonciez des mesures permettant aux IA-IPR d'entendre une voix ministérielle qui réponde à leurs fortes attentes.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre déférent dévouement.

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR, le 25 Septembre 2015.